

SOCIETE CIVILE  
PROFESSIONNELLE  
**DOMINIQUE PICHON-MONTANE**  
**Thomas IACONO di CACITO**  
**Benjamin MARTY**  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
2 BIS, RUE BAYARD  
31000 TOULOUSE  
Téléphone : 05.61.62.59.59  
Télécopie : 05.61.63.73.45  
RIB : Caisse des dépôts :  
FR47 4003 1000 0100 0013 9006 T71  
CDCGFRPPXXX

**PREMIERE EXPEDITION**

Dossier N° C24050.00

## **PROCES VERBAL DE DEPOT**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

ET LE DEUX SEPTEMBRE

**A LA REQUETE DE :**

SAS BLUE WHALE, au capital de :1 645 000 euros Siret : B380954064, dont le siège social est 1205 Avenue de Falguières 82000 MONTAUBAN, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration.

Elisant domicile en notre Etude,

Je, Thomas IACONO DI CACITO – représentant la Société Civile Professionnelle Dominique PICHON-MONTANE, Thomas IACONO di CACITO et Benjamin MARTY, Huissiers de Justice associés, à la résidence de TOULOUSE, y demeurant 2 bis, rue Bayard.

Certifie ce jour avoir reçu en mon Etude, le règlement du jeu « BLUE WHALE HAPPY 50 »

Ce jeu se déroule sur le site Web dont l'adresse est la suivante [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com) et débute le 2 septembre 2019 et se clôture le 30 juin 2020.

Le règlement du jeu concours est littéralement rapporté ci-après :

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

« Opération fidélité 50 ans »  
du 2 septembre 2019 au 30 juin 2020

## ARTICLE 1 : DESCRIPTION

« **Blue Whale Happy 50** » est un programme de fidélité, développé par la société par actions simplifiées BLUE WHALE SAS inscrite au registre du commerce et des sociétés de Montauban sous le numéro B 380 959 064, au capital social de 1 645 000 euros et dont le siège social est 1205 avenue de Falguières 82 000 MONTAUBAN.

Le programme de fidélité est proposé dans les pays suivants : France, Espagne, Angleterre, Ecosse, Pays de Galles, Irlande du Nord et République d'Irlande

## ARTICLE 2 : ADHESION

L'adhésion au programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 » entraîne l'acceptation sans réserve de l'ensemble des présentes conditions dont l'adhérent reconnaît avoir eu connaissance.

Pour adhérer au programme, l'internaute doit se connecter au site : [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com)

Il devra s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne. Pour cela, il devra communiquer son adresse postale, son adresse email et choisir un mot de passe personnel, ainsi que d'autres informations pour créer son compte.

Lors des connexions suivantes, l'identification se fera à partir de l'email et du mot de passe. Le mot de passe de l'adhérent est strictement personnel et confidentiel. Sa conservation et son utilisation s'effectuent sous l'entière responsabilité de l'adhérent. Toute opération passée au moyen de cet email et ce mot de passe sera présumée avoir été effectuée par l'adhérent. Blue Whale est en conséquence déchargée de toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse du compte d'un adhérent.

L'adhésion au programme est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans, résidant dans l'un des pays cités dans l'article 1 des présentes CGU et disposant de la capacité juridique de s'engager valablement au titre des présentes conditions générales. Le personnel de Blue Whale SAS et des stations de conditionnement est exclu du programme et ne peut adhérer.

L'adhésion est réservée aux particuliers pour leur usage personnel. L'adhésion est gratuite.

Blue Whale SAS se garde le droit de refuser une adhésion à toute personne ne remplissant pas les conditions d'adhésion.

L'adhérent a la faculté de se désinscrire à tout moment via la rubrique « Mon compte » en cliquant sur « Supprimer mon compte ».

Seuls les internautes qui s'inscrivent au programme « Blue Whale Happy 50 » pourront collecter des points échangeables contre des cadeaux exclusifs de la boutique Blue Whale®.

## ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT

### 2.1 Acquisition des points

L'adhérent peut collecter des codes uniques en achetant des pommes Blue Whale® en vrac ou des barquettes de pommes Blue Whale®. Les variétés et marques porteuses de l'opération sont : Royal Gala, Granny Smith, Golden Delicious, Braeburn, Chantecler, Fujissime, Novablue, Fuji Primeur et Blue Reine.

Pour la vente en vrac, les codes uniques figurent au dos des stickers apposés sur les pommes. Pour les pommes en barquette, les codes sont situés au dos de l'étiquette accolée sur le conditionnement.

Il est bien précisé que toutes les pommes Blue Whale® qu'elles soient vendues en vrac ou en barquettes, ne sont pas systématiquement porteuses de l'opération et de codes uniques.

L'adhérent est donc expressément avisé que l'achat de pommes Blue Whale® ne donne pas nécessairement droit à l'attribution de codes uniques permettant d'obtenir des points et qu'il existe par conséquent une forme d'aléa dans l'attribution des codes uniques à l'occasion de l'achat de pommes Blue Whale®.

Pour valider les codes uniques, l'adhérent doit se connecter à : [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com) avec ses identifiants et remplir le champ prévu à cet effet « code étiquette ». Son compte est automatiquement crédité du nombre de points correspondants au(x) code(s) saisis.

Si le code est valide, le compte sera crédité de 5 points pour chaque barquette achetée et de 1 point pour chaque pomme en vrac achetée.

L'adhérent peut renseigner autant de codes valides qu'il a, à sa disposition, dans les limites suivantes : de 20 codes par semaine pour l'achat en barquettes et 60 codes par semaine pour l'achat en vrac.

En cas de dépassement de la limite hebdomadaire ci-dessus, l'adhérent recevra un email l'informant que son accès à la saisie des codes uniques est temporairement bloqué. L'accès à la saisie des codes uniques ne pourra être débloqué que sur présentation par l'adhérent des preuves d'achat correspondant aux derniers codes uniques saisis.

L'adhérent doit impérativement conserver l'original de son ticket de caisse afin de justifier son achat. Et ce, pendant une durée de 6 mois suivant l'achat. Blue Whale SAS se réserve le droit à tout moment pendant cette période de demander communication de l'original de cette preuve d'achat et de supprimer les points crédités via ces codes uniques si la preuve d'achat s'avère invalide ou qu'elle n'est pas fournie. Par ailleurs, Blue Whale SAS se réserve la possibilité de fermer définitivement un compte si l'adhérent n'est pas en mesure de présenter les preuves d'achat sollicitées.

Toute utilisation frauduleuse des codes uniques sera passible de poursuites judiciaires. A cet égard, Blue Whale SAS se réserve à tout moment la possibilité de bloquer temporairement l'accès à la saisie des codes uniques dès lors qu'il y a une suspicion d'utilisation irrégulière ou anormale des codes uniques.

Il est enfin précisé qu'il est strictement interdit aux employés de Blue Whale SAS, personnels des stations de conditionnement, partenaires, fournisseurs et sous-traitants de Blue Whale SAS et en particulier aux personnes amenées, dans le cadre de leur activité, à manipuler des pommes ou des barquettes de pommes Blue Whale® sur lesquelles sont apposées les stickers portant les codes uniques, ainsi qu'aux membres de leurs familles, de participer au programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 » et à la saisie de codes uniques sur [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com)

Toute création de faux comptes sera passible de poursuites judiciaires.

## **2.2 Consultation des points**

L'adhérent au programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 » peut, après s'être identifié, à tout moment consulter son solde de points sur le site [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com) en haut à droite de toutes les pages du site.

## **2.3 Utilisation des points**

L'adhérent peut collecter des points afin d'acquérir en contrepartie des dotations dans la boutique en ligne réservé aux adhérents à la rubrique « Boutique ». L'adhérent peut choisir sa dotation parmi les choix proposés, sous réserve des stocks disponibles et du nombre de points suffisamment acquis.

Une fois qu'il a sélectionné sa dotation au choix, il peut l'ajouter à son panier s'il dispose du nombre de points nécessaires et valider sa commande ainsi que l'adresse de livraison afin de réceptionner sa dotation. Son compte est automatiquement débité du nombre de points correspondant et il recevra un email confirmant sa commande ainsi que les délais de réception de sa dotation. Blue Whale SAS se réserve à tout moment le droit d'annuler une commande qui ne pourrait être honorée sous réserve de stocks disponibles.

Tant que le compte de l'adhérent affiche un nombre de points créditeurs, l'adhérent peut commander les dotations de son choix dans la limite de leur valeur en points.

Les points acquis par l'adhérent n'ont aucune valeur marchande. Ils ne sont pas convertibles en argent et ne pourront en aucun cas être transférés, revendus, légués, courtés, troqués, à toute autre personne ou cumulés sur un autre compte que ce soit à titre onéreux ou gratuit.

La vente, l'achat, le don, le courtage, le transfert, le troc, l'échange des points sont strictement interdits et ce, quelle que soit la contrepartie.

Les points acquis de façon frauduleuse seront annulés sans autre contrepartie, formalité, ni indemnité.

## 2.4 Expiration des points

Le programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 » est prévu jusqu'au 30/06/20. Passée cette date, le programme et son site dédié pourront être suspendus de toute activité. En conséquence, si un adhérent n'a pas saisi ses points avant le 01/09/2020, les points seront considérés comme perdus.

### ARTICLE 3 : modalités

Blue Whale SAS se réserve le droit de demander que l'adhérent justifie de son identité. A défaut, elle pourra refuser l'application d'un avantage lié au programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 ».

L'adhérent, en communiquant ses coordonnées lors de l'adhésion, accepte par là même que Blue Whale SAS lui communique par courrier postal sa ou ses dotations.

Un adhérent ne peut posséder qu'une seule adhésion à son nom et par domicile. En cas d'adhésion en doublon, sera conservé le compte le plus ancien et les points du deuxième compte seront transférés sur celui-ci.

L'adhésion est strictement personnelle et réservée aux particuliers pour leur usage propre et non-professionnel. L'adhésion ne peut être cédée ou transférée à un tiers de quelque manière que ce soit, à titre onéreux ou gratuit. L'adhésion dure le temps de l'opération à savoir jusqu'au 30/06/20

Tout changement d'adresse postale et e-mail devra être signalé sur [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com), dans la rubrique « Mon compte – Informations personnelles ».

L'adhérent est le garant des informations qu'il communique et garantit l'exactitude et l'exhaustivité de celles-ci. En cas de manquement à la mise à jour de ses données personnelles, Blue Whale SAS n'est plus en mesure de garantir à l'adhérent la bonne utilisation de ses points ni de la livraison de ses dotations.

L'adhérent s'engage à respecter les conditions d'utilisation du programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 ».

Blue Whale SAS se réserve le droit, à tout moment, de modifier ou d'arrêter le programme de fidélité ainsi que ses conditions d'utilisation ou ses avantages.

Les nouvelles conditions seront communiquées à l'adhérent selon tout moyen approprié et seront immédiatement applicables.

Blue Whale SAS se réserve aussi le droit de modifier son barème d'acquisition et d'utilisation de points et de mettre en place des barèmes spécifiques liés à des opérations commerciales ou marketing. Toute modification de ces conditions d'utilisation seront mises à la disposition des adhérents sur [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com).

Un adhérent ne pourra en aucun cas former quelque réclamation que ce soit contre Blue Whale SAS à la suite de modifications du contenu, des offres du programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 » ou de sa suppression, qui seraient notamment décidées par Blue Whale SAS ou imposées par les législations des pays concernés.

Blue Whale SAS se réserve le droit, à tout moment, de suspendre ou d'annuler l'adhésion au programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 » d'un adhérent pour juste motif, notamment si celui-ci ne respecte pas les conditions d'utilisation du programme ou s'il porte atteinte à l'image de Blue Whale SAS, Blue Whale® et marques affiliées.

Blue Whale SAS est exonérée de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des éventuels dysfonctionnements du programme de fidélité et de son site web [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com)

En cas de dysfonctionnement technique, Blue Whale SAS fera néanmoins ses meilleurs efforts pour remettre en état de fonctionnement le programme et conserver à l'adhérent le bénéfice de ses points déjà acquis.

#### ARTICLE 4 : dotations

Le programme « Blue Whale Happy 50 » permet aux adhérents de compenser leurs points acquis en cadeaux à choisir dans la « boutique » et expédiés gratuitement par Blue Whale SAS à l'adresse indiquée par l'adhérent.

Le programme débute avec la liste suivante de cadeaux / goodies et leur valeur en points :

<b>Peluche baleine Blue Whale®</b> Dimensions 20x15x8 cm 10 points	<b>Câbles chargement Blue Whale®</b> 16 points	<b>Livre de recettes Blue Whale® FR/GB</b> 38 points
<b>Mug Blue Whale®</b> Capacité : 25 cl 10 points	<b>Nichoir à oiseaux Blue Whale®</b> 18 points	<b>Ballon de foot Blue Whale®</b> Taille 5 officielle 40 points
<b>Coupe pommes Blue Whale®</b> 10 points	<b>Casquette Blue Whale®</b> 20 points	<b>Ballon rugby Blue Whale®</b> Taille 5 40 points
<b>Totebag Blue Whale®</b> Capacité : 10 litres 12 points	<b>Sac isotherme Blue Whale®</b> Dimensions déplié: 41x14x44 cm 24 points	<b>Sac à dos Blue Whale®</b> Capacité : 20 litres 56 points
<b>Clé USB Blue Whale®</b> Capacité 4 Go 14 points	<b>Livre « Pomme » de Christophe Adam</b> 30 points	<b>Marinière Blue Whale®</b> Modèle unisexe et taille unique 60 points
<b>Batterie externe Blue Whale®</b> 16 points	<b>Tablier Blue Whale®</b> 30 points	<b>Sac à provisions à roulettes Blue Whale®</b> 70 points
	<b>Parapluie Blue Whale®</b> 32 points	

Cette liste est susceptible d'évolution durant la période de l'opération (ajout, suppression de références, augmentation de la valeur en points...) sans que Blue Whale SAS n'ait d'obligation de revoir les CGU, ni de prévenir les adhérents du programme « Blue Whale Happy 50 ».

## **ARTICLE 5 : livraison**

Blue Whale SAS prend en charge gratuitement l'envoi postal de toutes les dotations dans un délai de 90 jours après validation de la commande de l'adhérent.

Blue Whale SAS peut sous-traiter les prestations d'expédition à des partenaires. Dans tous les cas, Blue Whale SAS ne peut être tenue responsable en cas de retard dans la livraison, en cas de perte ou de détérioration de la marchandise durant le transport.

Les dotations sont expédiées à l'adresse indiquée par l'adhérent au moment de la commande. Blue Whale SAS ne peut être tenue responsable en cas d'erreur de saisie, d'adresse erronée ou incomplète. L'adhérent pourra être contacté par mail ou téléphone pour préciser son adresse. Sans réponse de sa part dans les 15 jours ouvrés, la commande est annulée et perdue sans contrepartie.

## **ARTICLE 6 : données personnelles**

Dans le cadre de son adhésion au programme « Blue Whale Happy 50 » et, de manière générale, de ses échanges avec Blue Whale SAS, l'adhérent est amené à communiquer un certain nombre de données personnelles le concernant. Ces données font l'objet d'un traitement mis en œuvre par Blue Whale SAS dont les coordonnées figurent en tête des présentes CGU.

Les finalités de ce traitement sont de garantir à l'adhérent une utilisation optimale des avantages auxquels il a droit dans le cadre du programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 », et de permettre à Blue Whale SAS d'informer l'adhérent concernant l'acquisition et l'utilisation de ses points, ses commandes et livraisons de cadeaux.

Le traitement des commandes effectué nécessite le partage des coordonnées avec un logisticien / expéditeur telle que l'adresse postale.

### **Les données collectées sont :**

- *Les données d'identité* (nom, prénom, civilité)
- *Les données de contact* (adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone)
- *Les données de connexion* (adresse IP, date et heure de l'inscription, de la dernière connexion)
- *Les données d'authentification* (login, mot de passe encrypté)
- *Les données liées à l'utilisation des points et du fonctionnement du compte* (adresse IP, date et heure des saisies de chaque code unique, données relatives aux commandes, nombre de points à date, actifs ou supprimés, données d'administration du compte de l'adhérent notamment en cas de blocage)

Ces données ne seront conservées par Blue Whale SAS que quelques mois après la fin de l'opération de fidélité « Blue Whale Happy 50 » à savoir jusqu'au 31/12/20 pour servir notamment en cas de litige.

Seuls ont accès à ces données, dans la limite de leurs attributions respectives, les équipes internes de Blue Whale SAS en charge de la gestion et de l'administration du programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 » et les prestataires mandatés par Blue Whale SAS pour l'assister dans la gestion et l'administration du programme et spécialement l'agence de communication, le prestataire digital et l'hébergeur mandatés par Blue Whale SAS ainsi que les prestataires chargés de centraliser les commandes et les expéditions (logisticiens et expéditeurs).

Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telles dans le formulaire d'adhésion. Il s'agit des données d'identité et de contact indispensables pour la livraison des dotations.

L'adhérent dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition des données personnelles le concernant, ainsi que du droit à la limitation du traitement, à la portabilité des données et du droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). L'adhérent dispose également du droit de retirer à tout moment les consentements qu'il a donnés pour le traitement de ses données à caractère personnel. L'adhérent dispose enfin du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Pour l'exercer, il lui suffit d'adresser un courrier ou un email aux coordonnées suivantes : BLUE WHALE SAS 1205 avenue de Falguières 82 000 MONTAUBAN ; contact@bluewhale.com en justifiant de son identité.

L'adhérent dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

#### **ARTICLE 7 : litiges**

Tout différend né à l'occasion du programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 » fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice.

Toute réclamation ou contestation relative au programme de fidélité « Blue Whale Happy 50 », aux points et, de manière générale, aux présentes CGU, devra être formulée par l'adhérent par écrit et envoyée à l'adresse suivante :

BLUE WHALE  
Opération Happy 50  
1205 avenue de Falguières  
82 000 MONTAUBAN

Aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de quatre mois après la fin de l'opération, à savoir passé le 30/10/20.

Les présentes CGU sont expressément soumises à la loi française. Tout différend lié à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou ses suites ainsi que leur terminaison relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Toulouse (France).

**ARTICLE 8 : dépôt des CGU**

Les présentes CGU sont déposées chez Maîtres SCP PICHON MONTANE – IACONO DI CACITO – MARTY, Huissiers de justice associés, 2 Bis rue Bayard – 31 000 TOULOUSE.  
Les CGU sont disponibles en téléchargement sur le site : [www.bluewhale50.com](http://www.bluewhale50.com)

\*\*\*

**Le présent acte comporte 10 pages :**

Telles sont les constatations que j'ai faites,

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de dépôt pour servir et valoir au requérant ce que de droit.

**DONT PROCES VERBAL DE DEPOT**

